

Date de dépôt : 27 juillet 2020

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour que Genève déclare Paul Biya persona non grata

Rapport de M^{me} Léna Strasser

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La pétition 2084 « Pour que Genève déclare Paul Biya persona non grata » a été traitée en 2 séances, le 9 mars 2020 et le 8 juin 2020, sans autre audition que celle des pétitionnaires. Les séances de la commission ont été présidées successivement par M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon puis par M. Jean Batou.

La commission dans ses travaux a pu bénéficier du soutien de M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commission, et les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Christophe Vuilleumier. Qu'elle et il en soient ici remerciés.

Introduction

La pétition 2084 fait suite à l'agression subie par un journaliste de la RTS ainsi qu'aux manifestations ayant suivi devant l'hôtel où séjournait M. Paul Biya, président du Cameroun. L'agression a été dénoncée et les gardes du corps fautifs ont été condamnés. Cependant les pétitionnaires estiment que cette attaque à la liberté de la presse ainsi qu'au droit de manifester sur sol genevois doit être suivie d'effet à long terme, notamment la déclaration par le Conseil d'Etat que M. Biya n'est plus bienvenu à Genève.

Les débats autour de cette pétition se sont focalisés sur la question suivante : la commission des pétitions du Grand Conseil est-elle légitime et compétente pour traiter d'un tel sujet ?

En effet une partie de la commission souhaitait rapidement classer cet objet, ne l'estimant pas de son ressort, l'autre partie de la commission demandait à ce qu'il soit renvoyé aux instances fédérales soit directement, soit par le biais du Conseil d'Etat, afin qu'il puisse être traité de manière adéquate.

L'ambivalence au sein de la commission s'est soldée par un dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition, les uns refusant le renvoi de la pétition au Conseil Fédéral, les autres ne souhaitant pas voir cet objet purement et simplement classé.

Audition des pétitionnaires

M. Sylvain Thévoz, pétitionnaire, M^{me} Celestine Dinghak, vice-présidente de l'Union du sud Cameroun, M. Francis Awudu, président de l'Union du sud Cameroun, M. Dabney Yerima, vice-président de la République fédérale du sud Cameroun (Ambazonie), M. Marc Loïc Kenmegne.

M. Thévoz prend la parole et explique que cette pétition a été initiée en juillet dernier, au lendemain de l'agression par les gardes du corps de Paul Biya commise sur un journaliste, lequel a en outre été retenu contre sa volonté. Il remarque qu'une manifestation avait suivi, donnant lieu à une intervention musclée de la part de la police et des articles dans la presse internationale faisant du tort à la Suisse. Il ajoute que certaines voix s'étaient alors élevées dénonçant Genève et il remarque que cette pétition a été lancée sous le coup de l'indignation, pétition qui a eu en l'occurrence un large écho international, notamment au Cameroun. Il rappelle ensuite que Paul Biya vient à Genève depuis des années et aurait dépensé 182 millions de dollars au sein de l'hôtel intercontinental. Il déclare encore que les gardes du corps ont été condamnés et que Paul Biya a été invité à quitter le territoire. Il mentionne que la pétition invite le Grand Conseil à déclarer Paul Biya persona non grata à Genève, et le Conseil d'Etat à prendre langue avec le Conseil fédéral pour en faire de même au niveau suisse.

M. Kenmegne mentionne que suite à ce qui s'est passé l'année passée, il a rédigé un rapport sur le quotidien au Cameroun, en évoquant notamment l'éducation, la politique de santé dans ce pays et l'existence de la torture. Il déclare alors que le SMIC au Cameroun est de 65 francs alors que M. Biya a dépensé 115 millions en 35 ans. Il observe que les enfants camerounais ne peuvent que difficilement aller à l'école. Il évoque encore l'état des routes dans ce pays ainsi que l'état des infrastructures scolaires et médicales. Il montre alors une photographie de « l'hôpital de la crasse », au centre du pays, et il mentionne que le médecin général de cet établissement est biologiste et

non docteur en médecine. Il montre encore des images de torture en rappelant que l'une des conséquences de ces exactions est bien entendu une forte migration en direction de l'Occident, de l'Europe et, notamment, de la Suisse. Il remarque que les Camerounais savent que le président Biya se rend souvent à Genève pour dépenser l'argent des contribuables et estiment que la Suisse est son complice.

M. Yerima prend la parole en anglais et remercie la commission pour cette audition, ainsi que les personnes qui ont signé la pétition, laquelle démontre les qualités de la démocratie helvétique. Il mentionne être ici en tant que vice-président de l'Ambazonie. Il explique ensuite qu'au moment où il parle, les forces de M. Biya sont en train de se livrer à un génocide contre sa propre population dans le sud du Cameroun, une crise qui est entrée dans sa phase la plus aiguë en 2016 lorsque le Sud Cameroun s'est élevé pour défendre ses droits humains fondamentaux. Il mentionne que cette campagne de violence et de déshumanisation est en violation flagrante des droits humains et des principes démocratiques, et représente un danger majeur pour la paix dans la région et la sécurité globale. Il déclare que ce génocide a entraîné la mort de 10 000 civils et le déplacement forcé de 1,5 millions de personnes vers le Nigéria au cours des trois dernières années. Il remarque également que plus de 400 villes et villages ont été incendiés et que plus de 3000 personnes, dont le président du Sud Cameroun, ont été emprisonnées. Il signale encore qu'en février 2020, les militaires du Nord Cameroun sous la direction de Paul Biya se sont livrés à une attaque, tuant plus de 70 civils, notamment des enfants et des femmes enceintes dans deux localités. Il ajoute que ce massacre a été condamné largement dans la communauté internationale et il remarque que l'ONG *Genocide Watch* et son président, le professeur Stanton, ont qualifié ces actes de génocide. Il mentionne encore que dans toute la région centre-africaine, la violence de ces militaires est un fait établi. Il déclare ensuite ne pas être ici pour faire le procès de M. Biya mais pour faire prendre conscience aux gens des actes de cet individu qui a donné l'ordre de tuer et d'incendier, dont les services ont exécuté un bébé en tirant 8 fois dans sa tête, et ont brûlé dans leur maison des personnes âgées et des enfants. Il rappelle que cet homme a profité des libertés et des droits qui lui ont été accordés en Suisse pour s'attaquer à la liberté d'expression en s'en prenant à un journaliste. Il répète que M. Biya réside l'essentiel de son temps en Suisse en dépensant des millions de dollars appartenant à son pays et représente une nuisance pour l'image de la Suisse et de Genève. Il demande alors que la commission reconnaisse la légitimité de la démarche visant à empêcher le retour de M. Biya à Genève et il pense qu'il serait honorable que

le parlement genevois, en défense de la Suisse et de Genève, contribue à la fin de l'impunité de M. Biya et de ses crimes.

Un député (MCG) demande si M. Biya est toujours président du Cameroun.

M. Awudu acquiesce.

Le député (MCG) demande alors s'il y a eu un jugement contre lui en Suisse.

M. Awudu répond par la négative.

Le député (MCG) remarque que d'autres dirigeants africains se livrent aux mêmes exactions que M. Biya et il se demande s'il y aura d'autres pétitions de cette nature.

M. Thévoz déclare que cette pétition est issue de l'événement de l'été passé à Genève, lorsqu'un journaliste a été agressé. Et il remarque que ce dictateur vient en Suisse à titre privé. Il ajoute que si d'autres dictateurs avaient le même comportement, des pétitions seraient vraisemblablement déposées.

Le député (MCG) rappelle que la Suisse est un pays neutre et il se demande si cet aspect n'est pas une difficulté pour prendre position en faveur de cette pétition.

M. Awudu répond que M. Biya est en Suisse depuis 40 ans à titre privé. Il remarque alors pour sa part avoir la nationalité suisse depuis des années mais il mentionne ne pas être en sécurité ici à cause des hommes de M. Biya. Il signale encore que l'avion de ce dernier a été détourné par la Suisse par le passé car il voulait entrer en Suisse avec des armes.

Un député (PLR) remarque qu'il y a eu des élections en février au Cameroun et il observe que le parti de M. Biya a eu la majorité au parlement. Il ajoute que ce dernier a donc une légitimité devant la communauté internationale. Il se demande alors quelle est la légitimité des personnes auditionnées.

M. Yerima répond que son parti n'a pas pu participer à ces élections qui étaient une mascarade.

Le député (PLR) en prend note, mais il remarque que les personnes auditionnées ne représentent donc qu'eux-mêmes.

M. Awudu explique que les Nations Unies ont pris une résolution en 1960 donnant son indépendance au Cameroun, la région du Sud Cameroun n'étant devenue indépendante que l'année suivante, ce de manière plus discrète. Et il précise que ce dernier a été englobé dans le Cameroun sans que personne ne dise rien.

M. Kenmegne remarque que M. Biya est chef d'Etat depuis 40 ans et il ne pense pas qu'il soit possible de parler de légitimité. Il ajoute qu'il y a eu de nombreuses irrégularités lors des différentes élections et il pense que tout le monde le sait.

La présidente remarque que la démarche entreprise au Sud Cameroun est donc similaire à celle du Soudan avec des vellétés de sécession. Elle se demande ensuite si les pétitionnaires connaissent l'ONG *Trial* qui a obtenu du Congo que des génocidaires soient condamnés. Elle demande si les pétitionnaires ont approché cette organisation.

M. Awudu répond que la Suisse a opté pour une médiation entre les deux Cameroun. Il ajoute que les pétitionnaires ont eu des contacts avec les ONG *Trial* et *Independent Diplomat*, notamment, mais il remarque que le gouvernement du Cameroun a pris le pas et organise des meetings en Suisse auxquels ils sont invités. Il précise que c'est le gouvernement helvétique qui assure la coordination et il remarque que l'ONU a demandé une enquête sur la situation.

M. Thévoz pense que la commission pourrait auditionner *Trial*. Il ajoute que l'un de ses responsables trouve en l'occurrence cette pétition fort judicieuse.

Une députée (S) demande si M. Biya a quitté la Suisse de sa propre volonté.

M. Awudu répond qu'il n'a pas vraiment quitté la Suisse. Il précise qu'il a été hospitalisé dans une clinique à Montreux après coup.

Une députée (PDC) évoque le communiqué de presse de la Confédération à propos de la médiation entre les deux parties et elle remarque que la Suisse adhère au principe de neutralité et de discrétion, le DFAE ne se prononçant donc pas sur la démarche entreprise. Elle ajoute être touchée par l'initiative des pétitionnaires et elle remarque que les agresseurs ont été poursuivis et condamnés. Cela étant, elle se demande si la pétition est le bon outil pour demander que M. Biya soit considéré persona non grata. Elle se demande quelles pourraient être les autres options.

M. Awudu répond que M. Biya est accusé de crime de guerre et il observe que les Américains ont déjà sanctionné le pays en exerçant un embargo depuis le premier janvier 2020. Il déclare que la population se demande pourquoi la Suisse ne fait pas pareil alors que les investissements de M. Biya sont principalement en Suisse.

M. Thévoz remercie la commission pour cette audition et il remarque, compte tenu des observations, qu'il est envisageable d'attendre une position politique à l'égard des victimes et de la diaspora camerounaise. Il déclare

encore avoir été choqué de constater l'impact international de cette affaire et avoir été menacé par des soutiens à M. Biya pour avoir pris parti. Il ajoute avoir entendu plusieurs témoignages de personnes de la diaspora qui ont été menacées à leur domicile. Il ne pense pas que cautionner la venue d'un dictateur à Genève est un comportement neutre et il croit, au contraire, qu'être neutre signifie refuser sa présence sur le territoire.

Débat interne à la commission

La présidente propose alors l'audition de l'organisation *Trial*.

Un député (MCG) demande le vote de la pétition dès à présent.

Un député (PLR) déclare que cette pétition n'a rien à faire au sein de la commission des pétitions du Grand Conseil qui n'a pas à gérer des problèmes de cette nature et qui, si elle s'y livrait, le ferait en tant que pure amatrice. Il déclare encore que si tel devait être le cas, il ne discuterait pas avec des personnes qui n'ont pas de légitimité. Il précise que son groupe ne votera donc pas l'audition de *Trial*, et ne renverra pas cette pétition.

Un député (S) déclare soutenir l'audition de *Trial* et propose en outre l'audition du directeur de l'hôtel intercontinental. Il ajoute être choqué par les propos de son préopinant en rappelant que la pétition est un droit constitutionnel dont n'importe qui peut se prévaloir.

Un député (EAG) déclare que l'idée n'est pas de faire une enquête sur la situation du pays qui est bien connue. Il ajoute que la démarche vise à se positionner sur un événement qui s'est déroulé à Genève et il remarque que la responsabilité morale concernant les séjours répétés de M. Biya dans le canton incombe à Genève. Il trouve, pour sa part, qu'il est indécent de continuer à accueillir cette personne.

Un député (UDC) déclare que la commission n'a aucun pouvoir en la matière. Il pense que cette pétition aurait dû être adressée au Conseil fédéral.

Un député (S) déclare que c'est bien l'idée des pétitionnaires qui estiment que le Grand Conseil pourrait relayer cette pétition au Conseil fédéral.

Un député (PLR) déclare que l'agression dont il est question est inacceptable et il pense que les politiques genevois peuvent se positionner à cet égard. Il ajoute, cela étant, que Genève ne peut pas décider de déclarer quelqu'un persona non grata. Il pense qu'il aurait été préférable de mettre l'accent sur l'agression du journaliste et il remarque que le mélange qui a été fait avec la situation au Cameroun nuit à la pétition.

Une députée (S) déclare être choquée par les propos de certains députés après la présentation qui a été faite. Elle remarque que la pétition ne demande

pas d'interférer dans les affaires internes d'un pays mais de prendre parti en faveur de la démocratie.

Une députée (Ve) déclare avoir honte des propos qui sont tenus dans cette commission qui visent à hiérarchiser des êtres humains. Elle remarque que dire que l'on est ignorant pour ensuite refuser une audition visant justement à apporter des informations la dépasse. Elle ajoute être émue et elle rappelle que si la Suisse est neutre en ayant signé des conventions internationales, elle se doit de les respecter.

Suite des débats en commission

Un député (PLR) déclare avoir eu le sentiment, à l'instar d'une députée (PDC), d'avoir été pris en otage par cette pétition et entraîné dans un conflit n'ayant rien à voir avec les compétences de la commission. Il ajoute s'excuser de sa réaction un peu vive lors de cette séance, mais il pense que la commission ne devrait pas continuer à travailler sur cet objet.

Une députée (S) propose l'audition de l'association *Trial*.

Un député (UDC) déclare que la commission a entendu le pétitionnaire car il avait le droit d'être auditionné. Mais il rappelle que la commission a vite compris que cette pétition devait être adressée aux Chambres fédérales. Il mentionne que continuer à travailler sur cet objet revient à faire croire que la commission trouvera une solution et il ne pense pas que cela soit envisageable. Il propose dès lors le classement de cette pétition.

Un député (MCG) répète que cette problématique relève du droit fédéral et il pense qu'il faut déposer cette pétition à Berne. Il demande également le classement de cette pétition.

Une députée (S) demande si la commission pourrait renvoyer cette pétition à l'autorité compétente, au niveau national.

M^{me} Salama répond que la LRGC le permet mais elle remarque que dans le cas précis, l'autorité compétente serait le Conseil fédéral.

Une députée (PDC) déclare que le PDC demande le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée (Ve) déclare faire la même proposition que la députée (S) en demandant l'audition de l'ONG *Trial*. Elle observe que de nombreux commissaires ignorent ce qui se passe au Cameroun.

Le vice-président passe au vote de l'audition de *Trial* :

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
 Non : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)
 Abstentions : –

Cette audition est refusée.

Une députée (S) propose le renvoi de cette pétition à l'autorité compétente, donc au Conseil fédéral.

Le vice-président passe au vote du renvoi de la P 2084 à l'autorité compétente, soit au Conseil fédéral :

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
 Non : 9 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC)
 Abstentions : –

Le renvoi est refusé.

Le Vice-président passe au vote du dépôt de la P 2084 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 8 (2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 3 S)
 Non : 7 (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
 Abstentions : –

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2084 est accepté.

Un député (UDC) propose la catégorie IV.

Le vice-président remarque que certains commissaires sont opposés à la catégorie IV.

Le Vice-président passe au vote de la catégorie IV :

Oui : 7 (4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)
 Non : 8 (1 EAG, 2 Ve, 3 S, 2 PDC)
 Abstentions : –

La catégorie IV est refusée.

Le président passe au vote de la catégorie II :

Oui : 8 (1 EAG, 2 Ve, 3 S, 2 PDC)
 Non : 2 (1 PLR, 1 MCG)
 Abstentions : 5 (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC)

La catégorie II est acceptée.

Pétition (2084-A)

pour que Genève déclare Paul Biya persona non grata

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les gardes du corps du dictateur Paul Biya accusé de restreindre les libertés fondamentales et de commettre des violations des droits humains, ont attaqué des manifestant.e.s camerounais.es à l'hôtel Intercontinental de Genève ainsi que le journaliste de la RTS Adrian Krause mercredi 3 juin 2019.

Ce faisant, ils se sont attaqués directement à la liberté de la presse et à la démocratie. Faut-il craindre que les personnes qui manifesteront demain en Suisse subiront le même sort que celles qui osent manifester au Cameroun ?

Selon Mediapart, Paul Biya louerait à l'année un étage entier dans l'hôtel de luxe genevois pour lui-même et une cinquantaine de proches aux frais du contribuable camerounais. L'argent avec lequel le dictateur Paul Biya, au pouvoir depuis 36 ans, paie ses somptueux séjours à Genève est soustrait à son peuple. Une nuitée de Paul Biya et de son entourage à Genève coûterait environ 40 000 dollars, sans compter les déplacements en avion. Faites le calcul.

La présence régulière de Paul Biya est une gifle aux défenseurs des droits humains, une humiliation pour Genève en plus d'être une source constante de polémiques et de troubles.

Nous demandons au Grand Conseil d'inviter le Conseil d'Etat à déclarer Paul Biya persona non grata à Genève et que ce dernier entame immédiatement des discussions avec le Conseil fédéral pour que Paul Biya soit déclaré persona non grata en Suisse tant que l'argent soustrait au peuple camerounais ne lui est pas restitué et les droits fondamentaux du peuple camerounais garantis.

N.B. 220 signatures
M. Sylvain Thévoz
55, rue de Montchoisy
1207 Genève